

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 30 septembre 2022

N°14/Rénovation urbaine

Avis sur le Programme des Equipements Publics de la ZAC du Village

Le vendredi 30 septembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Véronique CHAINIAU

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentées : Mme Teresa EVERARD par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA

Absent :

I. Rappel du contexte historique de l'opération urbaine du Village de Villiers-le-Bel

M. le Maire rappelle que le centre ancien du Village de Villiers-le-Bel fait l'objet d'une attention particulière de la commune depuis plusieurs décennies afin de préserver l'identité et le caractère spécifique de ce quartier beauvillésois. Néanmoins, il est rappelé que ce centre-bourg subit depuis de nombreuses années une spirale de dégradation des immeubles d'habitations et de certains aménagements publics. La politique de maîtrise foncière portée depuis le milieu des années 1960 et la mise en œuvre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du « vieux pays » dès les années 1990, témoignent de cet engagement constant de la municipalité.

M. le Maire explique que ce constat a conduit la Ville à mobiliser de nombreux dispositifs, de manière à créer les conditions d'une transformation durable qui préserve le patrimoine et l'identité villageoise et notamment à travers la création de la ZAC du Village qui est à l'initiative de Grand Paris Aménagement.

Ainsi, un premier protocole de partenariat a été signé entre la Ville et Grand Paris Aménagement, le 13 mars 2020 et ladite ZAC du Village a été créée par un arrêté préfectoral en date du 18 mars 2021.

La ZAC du Village d'une superficie d'environ 6,5 ha est délimitée par les rues Gambetta au Nord, Louise Michel à l'Est, du Pressoir au Sud, et Thomas Couture à l'Ouest.

II. La mise en œuvre opérationnelle et financière du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du Village au travers d'une Zone d'Aménagement Concerté

M. le Maire rappelle que le projet de renouvellement urbain des quartiers Village/ PLM / DLM a été examiné le 19 juillet 2019 par les membres du Comité d'Engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

M. le Maire rappelle que le Comité d'Engagement de l'ANRU a rendu un avis, le 3 octobre 2019, en vue de la finalisation du projet et de la préparation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Dans cet avis, le Comité d'Engagement valide un montant total de concours financiers de 85,96 millions d'euros pour la réalisation du projet de renouvellement urbain des quartiers Village /PLM / DLM, dont 7 millions d'euros de subventions pour l'opération d'aménagement du Village et 3 954 427 euros de subventions pour les opérations de restructuration de cinq adresses qui sont identifiées comme des poches d'habitat indigne.

M. le Maire rappelle que le Comité d'Engagement de l'ANRU a validé dans le cadre de la clause de revoyure (adoptée le 12 juillet 2021), une subvention complémentaire de 2,98 millions d'euros pour l'opération d'aménagement du Village, portant ainsi le montant de la subvention ANRU à 10 198 486 €.

Il est d'ailleurs rappelé que dossier de réalisation de ZAC (qui comprend, entre autre, le programme des équipements publics et son bilan économique) est par ailleurs présenté à ce même Conseil Municipal, conjointement au Programme des Equipements Publics, en vue de son instruction prochaine par les services de l'Etat.

M. le Maire précise que les dépenses validées à ce stade pour la réalisation de l'opération atteignent un montant total de 39 709 000 € HT. Celles-ci sont détaillées dans la pièce 2 du dossier de réalisation de ZAC.

M. le Maire précise que les recettes prévisionnelles sont équivalentes aux dépenses prévisionnelles et atteignent un montant de 39 709 000 € HT. Conformément à la convention de gouvernance, la Ville financera l'opération à hauteur de 14 406 000€ HT. Cette participation se découpe comme suit :

- Participation aux équipements publics via un rachat de travaux à hauteur de 9 406 000 € HT, auquel s'ajoute la TVA ;
- Cession foncière de propriété de la ville, valorisée à hauteur d'environ 2 111 000 € (coût d'acquisition historique non soumis à TVA). ;
- Subventions liées au traitement de l'insalubrité à hauteur de 2 889 000 €HT (également non soumis à TVA);

Ainsi, la participation de la Ville a été stabilisée dans le bilan financier à hauteur de 14 406 000 € HT. Il est ici précisé, que le solde entre le total de la subvention (14,406,000 €HT + TVA) et la cession foncière valorisée (à hauteur d'environ 2.111.000 €HT), soit 12.295,000 €HT augmenté de la TVA, sera versé sur une période de 10 ans, sur la base d'une annuité de 1 229 500 €HT.

III. Le programme des équipements publics

M. le Maire détaille que les principes structurants du projet urbain ont fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue entre 2018 et 2019. Lors de ces échanges, les participants ont formulé des

préconisations concernant le projet urbain. Un important travail a été mis en œuvre par la direction de l'habitat privé de GPA, en étroite collaboration avec les services communaux, de manière à aboutir à la construction d'une stratégie d'intervention. Ce travail a permis à la Ville de déposer un dossier auprès de l'ANRU dès février 2019, tenant compte des préconisations et orientations précédemment énoncées.

M. le Maire précise que le plan guide retenu reprend les principes suivants en matière d'espace public :

- la restructuration des 4 venelles existantes : 2 conservées en sente piétonne (ruelles Parizet et Barbier), et 2 élargies sur tout ou partie pour assurer une desserte en sens unique des cœurs d'îlot (ruelles Fessart et du Porche) tout en évitant les phénomènes de shunt ;
- le prolongement de la venelle des Pâtisseries au Nord, avec éventuellement un passage sous porche au niveau de la rue Gambetta ;
- la valorisation des espaces plantés en jardins publics, autour d'une partie du boisement sur la ruelle du Porche ;
- la création de micro-espaces publics le long des venelles en cœur d'îlots pouvant accueillir un arbre, du mobilier urbain ou des jeux, et permettant de conserver certains arbres existants remarquables ;
- le réaménagement de la rue de la République et d'une partie de la rue Gambetta en espace patrimonial en continuité du parvis de la Mairie ;
- la sécurisation des débouchés des venelles sur les rues Gambetta et du Pressoir, avec intégration des points d'apport volontaire (PAV) des ordures ménagères ;
- le prolongement d'un double alignement d'arbres le long de la rue du Pressoir ;
- l'optimisation du stationnement et valorisation des courées urbaines existantes ;
- la requalification d'espaces publics majeurs de la ville, tels que le parvis de la mairie. L'un des objectifs du projet est de créer un espace à dominante piétonne entre la mairie et l'église Saint-Didier, constituant l'espace public « cœur patrimonial » ;
- l'aménagement d'accès vers les futurs programmes immobiliers (neufs et réhabilitations) ;
- la requalification des accès au parking des Pâtisseries ;
- la création et la restructuration des réseaux.

Tableau des équipements publics :

Equipements publics prévus	MCA	Surfaces estimées / unités estimées Indicatives	Montant prévisionnel pris en compte dans le bilan d'aménagement (€ HT)	Rétrocession	Gestionnaire final
Voies et réseaux divers ZAC y compris mobilier urbain :			4 883 417 €		
<i>Détail prévisionnel indicatif :</i>					
Restructuration partielle des voies principales périphériques : rue de la République, rue du Pressoir, rue Gambetta et rue Louise Michel	Aménageur GPA	environ 8 000 m ²	2 086 726 €	Ville	Ville
Restructuration et/ou requalification des ruelles : ruelle Parizet, ruelle Barbier, ruelle Porche, ruelle Fessart, ruelle des Pâtisseries, sentier du Couteil	Aménageur GPA	environ 4 870 m ²	1 250 639 €	Ville	Ville
Requalification d'espaces publics majeurs de la ville : Parvis de la mairie	Aménageur GPA	environ 2 190 m ²	616 169 €	Ville	Ville
Trame verte : aménagement paysagers et plantations	Aménageur GPA	environ 3 000 m ²	434 529 €	Ville	Ville
Trame bleue : réseau d'assainissement des eaux pluviales	Aménageur GPA	environ 800 ml	475 352 €	Ville / SIAH	Ville / SIAH

Equipements publics prévus	MOA	Surfaces estimées / unités estimées indicatives	Montant prévisionnel pris en compte dans le bilan d'aménagement (€ HT)	Récession	Gestionnaire final
Réseaux techniques & gestion des déchets :			1 847 045 €		
Détail prévisionnel indicatif :					
Réseau d'assainissement	Amenageur GPA	environ 1 000 m	345 822 €	SAIF	SAIF
Réseau d'eau potable et défense incendie	Amenageur GPA / VEDUX (selon conventions)	environ 1 250 m et 2 nouveaux hydrants	346 203 €	Ville	Ville ou gestionnaire désigné par elle
Réseau gaz - déviements	GPA/GRDF (selon conventions)	environ 105 m	64 492 €	GRDF	GRDF
Réseau électrique (haute et basse tension)	Amenageur GPA / ENEDIS (selon conventions)	environ 1300 m	310 822 €	ENEDIS	ENEDIS
Réseau de chauffage urbain	COPIANCE (DSP)		financement dans le cadre de la DSP	Syndicat	Syndicat ou gestionnaire désigné par lui
Réseau d'éclairage public	Amenageur GPA	environ 3 800 m	451 280 €	Ville	Ville
Réseau de Télécommunication	Amenageur GPA / ORANGE (selon conventions)	environ 1 540 m	133 421 €	Ville / ORANGE	ORANGE
Point d'Apport Volontaire des ordures ménagères	Amenageur GPA (SC) / SIGIDURS (fourniture et pose bornes et cuves)	7 PAV	GC : 105 000 € cuves et bornes financées et fournies par le SIGIDURS	Ville	SIGIDURS
Dépenses associées (révisions, travaux intercalaires, foncier, études et honoraires)			6 682 646 €		

Soit un cout total prévisionnel des équipements publics au bilan d'aménagement de 13.393.108 €HT.

Conformément à l'article R.311-8 du Code de l'urbanisme, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le programme des équipements publics figurant dans le dossier de réalisation de la ZAC.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L311-1 à L311-8, L. 321-29 à L. 321-36, R311-8, et R. 321-1 à R. 321-22,

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles R 122-2 et suivants,

VU la prise d'initiative de l'opération autorisée par le Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement en date du 30 novembre 2016,

VU la décision du Président directeur général de Grand Paris Aménagement du 18 janvier 2018 définissant les objectifs du projet et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC du Village,

VU la délibération du Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement du 28 novembre 2019 approuvant le bilan de la concertation préalable et le dossier de création de la ZAC du Village,

VU le protocole de partenariat signé le 13 mars 2020 entre la ville de Villiers-le-Bel et Grand Paris Aménagement pour le projet de renouvellement du centre ancien du Village,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2020 relative à l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de création de la ZAC (ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ) du Village,

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 mars 2021 portant création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Village,

VU l'avis favorable des services de la Direction Départementale des Territoires en date du 3 mai 2022,

VU le programme des équipements publics (pièce n°3 du dossier de réalisation) présenté en annexe de la présente délibération,

EMET un avis favorable sur le programme des équipements publics (pièce n°3 du dossier de réalisation) de la Zone d'Aménagement Concerté du Village,

AUTORISE M. le Maire à en informer les services de la préfecture et à mener toute démarche subséquente à cette délibération,

DIT QUE la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes:

- affichage pendant un mois en mairie ;
- mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 4 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC

Publication le : **10 OCT. 2022**

Transmission en Sous-préfecture le : **10 OCT. 2022**

ZAC dit du Village
Commune de Villiers-le-Bel (95)

DOSSIER DE REALISATION DE ZAC

PIECE 2 : Programme des Equipements Publics

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

3 0 SEP. 2022

Le Maire de Villiers-le-Bel,


M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC



Le réseau viaire

Le programme opérationnel prévoit dans le périmètre de la ZAC :

- La **restructuration partielle des voies principales périphériques** que sont les rues de la République, la rue du Pressoir, la rue Gambetta et la rue Louise Michel (*cf. figure 2 : schéma du périmètre d'intervention sur les réhabilitations et restructuration*);
- La **restructuration et l'élargissement partiel des ruelles pour les rendre carrossables en sens unique pour la desserte interne des cœurs d'îlot** : ruelle Fessart et ruelle du Porche ;
- La **requalification des ruelles** Parizet, Barbier, la ruelle des Pâtisiers et du sentier du Coutel ;
- La **requalification d'espaces publics majeurs de la ville**, tels que le parvis de la mairie. L'un des objectifs du projet est de créer un espace à dominante piétonne entre la mairie et l'église Saint-Didier, constituant l'espace public « cœur patrimonial ».



Figure 3 : Plan projet d'ensemble du parvis de la Mairie - Groupement AMT / INGETEC



Figure 4 : Plan projet d'ensemble du parvis de l'église Saint-Didier - Groupement AMT / INGETEC

Enfin à ces travaux de restructuration des espaces public viennent s'ajouter **l'aménagement d'accès vers les futurs programmes immobiliers (neufs et réhabilitations).**

A cela s'ajoute aussi la requalification des accès au **parking des Pâtisiers.**

Les autres espaces publics et aménagements paysagers : trame verte

Le site de la ZAC du Village présente aujourd'hui une **trame végétale très présente**, qui s'est développée principalement par délaissement puis emboisement des jardins des parcelles privées. Ces masses boisées situées au cœur du village constituent aujourd'hui un élément fort du patrimoine végétal du site.

Dans le cadre de la densification du cœur du Village, le projet prévoit de reporter la présence du végétal de l'espace privé à l'espace public des ruelles Nord-Sud requalifiées, afin de conforter et « sécuriser » la trame plantée dans le temps long du projet. Des « **jardins de poche** » ponctuent les ruelles, intègrent les arbres existants remarquables, et offrent des lieux de vie partagés pour les habitants.

Les abords de la mairie sont qualifiés notamment par la **composition d'un nouveau jardin** richement planté **qui articule les parvis de la mairie et de l'école Jean Macé.**

L'alignement d'arbres de la Rue du Pressoir est renouvelé et densifié, il dialogue avec le parc Louis Juvet au Sud.

Ce **maillage d'espaces plantés** permet de mettre en valeur le patrimoine paysager du quartier et d'améliorer les continuités écologiques au cœur de la ZAC. Il installe des relais biologiques entre le parc Louis Juvet, le parc du Ginkgo et le parc d'Astanières, et offre des espaces de qualité pour la vie des habitants du village.



Figure 5 : Schéma des typologies de végétation – Groupement AMT / INGETEC

Les réseaux humides : trame bleue

Le réseau d'assainissement des eaux pluviales

Le dispositif d'assainissement des eaux pluviales (EP) mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de la ZAC a pour objectif **la collecte et la rétention des EP des espaces publics créés sur la ZAC**. Celui-ci est **majoritairement à ciel ouvert**, constitué de **noues et d'espaces verts inondables** dédiés à la collecte et l'infiltration des pluies courantes. Ces zones de collecte sont disposées **le long des sentes de la ZAC et reliées entre elles par des canalisations**. En complément et du fait des fortes contraintes du site, il sera implanté des **ouvrages enterrés de stockage** liés à la gestion des pluies exceptionnelles.

Le projet de ZAC s'appuie sur une stratégie d'aménagement qui consiste à limiter l'imperméabilisation des sols, et à maintenir, voire augmenter dans la mesure du possible sur certains secteurs, les espaces de pleine terre et végétalisés.

Cette opération de renouvellement urbain prenant place au droit d'un environnement déjà urbanisé, même si un effort sera opéré sur la limitation de l'imperméabilisation des surfaces, le réseau EP et les points de collecte existants seront conservés.

Le matériel, les matériaux et les travaux seront conformes au cahier des charges du gestionnaire du réseau : le **SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne**, qui a d'ores et déjà validé les principes d'assainissement, de gestion des eaux pluviales par techniques alternatives, et les études hydrauliques menées par INGETEC (cf. courrier de juin 2022).

Le réseau Eau potable et de défense incendie

Le projet prévoit le raccordement unique par îlot sur le réseau existant pour les résidences collectives, plus un raccordement par logement individuel. Les points de branchement sont situés en limite de propriété avec l'espace public.

La défense contre l'incendie sera assurée par la pose de 2 nouveaux hydrants implantés selon la norme NF S 62-200 et rendu accessible aux véhicules de défense incendie via des voiries dimensionnées en tant que « voie engin ». (cf. *Plan de défense incendie en annexe*)

Le matériel, les matériaux et les travaux seront conformes au cahier des charges du gestionnaire du réseau : **VEOLIA EAU D'ÎLE DE FRANCE et du SDIS.**

Le réseau d'eaux usées

Le réseau des eaux usées (EU) mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de la ZAC a pour objectif la **collecte des EU des différents lots privés créés sur la ZAC.**

Pour chaque lot privé, il est prévu un raccordement unique par îlot pour les résidences collectives, plus un raccordement par logement individuel. Les points de branchement sont situés en limite de propriété avec l'espace public.

Le réseau est entièrement gravitaire et les canalisations sont posées avec une pente minimum de 10 mm/m. Le matériel, les matériaux et les travaux seront conformes au cahier des charges du gestionnaire du réseau : le **SIAM des vallées du Croult et du Petit Rosne**, qui a d'ores et déjà validé les principes d'assainissement, de gestion des eaux pluviales par techniques alternatives, et les études hydrauliques menées par INGETEC (cf. *courrier de juin 2022*).

Les réseaux secs

Le réseau gaz

Le projet ne prévoit **pas de réseau d'adduction en gaz** pour la viabilisation des lots de la ZAC. Cependant, dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics, il est nécessaire de **dévoier légèrement plusieurs tronçons du réseau d'adduction en gaz existant**, ceci afin de créer les emprises disponibles pour la mise en œuvre de réseau projeté ou de Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) ou la création d'alignement d'arbres. Le projet de dévoiement du réseau de Gaz devra nécessairement faire l'objet d'une étude de la part du concessionnaire du réseau (**GRDF**) afin de valider le tracé proposé. Il sera ensuite nécessaire de faire intervenir GRDF pour la réalisation de ces travaux.

Le réseau de chauffage urbain

Dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public, la gestion du service public d'exploitation et de développement du réseau de chaleur de Villiers-le-Bel & Gonesse a été confiée par le Syndicat Intercommunal de Villiers-le-Bel / Gonesse à STVLBG, filiale de CORIANCE. 51 % de la chaleur distribuée sur le réseau est produite à partir de géothermie.

La Délégation de Service Public prévoit, dans son programme de développement, le raccordement de la ZAC du Village au réseau de chaleur. Dans ce cadre, le délégataire est chargé de financer et réaliser

un réseau de transport de chaleur jusqu'aux différents lots de la ZAC du Village (lots 1A, 1B1, 1C, 3A, 3B, 4A, 4B, 4C, 5B2, 6B et 8A) définis dans la convention de raccordement quadripartite en cours de signature.



Figure 6 : Tracé du réseau de chauffage urbain proposé par CORIANCE (juillet 2022)

Le réseau électrique

Pour chaque lot privé, il est prévu dans le cadre du projet un raccordement unique par ilot pour les résidences collectives, plus un raccordement par logement individuel. Les points de branchement sont situés en limite de propriété avec l'espace public.

Les **postes de distribution publique** (postes DP) seront implantés dans des locaux intégrés à la structure des bâtiments privés créés sur la ZAC. Ils seront accessibles pour les techniciens d'ENEDIS depuis l'espace public. Le nombre et l'implantation des postes de transformation nécessaires à la viabilisation du projet seront déterminés en coordination avec **ENEDIS**. La desserte des postes sera réalisée par un réseau HTA, raccordé sur le réseau HTA existant le plus proche.

L'alimentation des équipements publics et privés de la ZAC se fera via un réseau BT, mis en œuvre entre les postes de distribution et les armoires de comptage des équipements. Le cheminement des câbles sera :

- Sur espace privé, lorsque le poste et l'armoire de comptage sont situés sur le même espace privé.
- Sur espace public, dans le cas contraire ou dans le cas du raccordement de logements individuels à comptage séparé du comptage destiné aux habitations collectives.

Pour chaque raccordement d'un équipement, la détermination du poste DP sur lequel le câblage BT sera branché devra faire l'objet d'une étude par ENEDIS.

Le réseau d'éclairage public

Dans le cadre du projet, il est prévu la **création d'un réseau d'éclairage public** sur une partie des voies créées ou restructurées de la ZAC. En effet, une majeure partie du réseau existant est constitué de luminaires à Sodium Haute Pression, il a été pris pour partie de le remplacer par un réseau équipé de

luminaires à LED plus économes en énergie. De plus, le nouveau réseau sera mis en œuvre avec l'objectif d'obtenir un **mode de gestion simplifié** suivant les différents styles d'éclairage projetés, à savoir :

- ✓ Eclairage « Promenade » > pour les squares, ruelles, placettes ;
- ✓ Eclairage « Routier » pour la rue du Pressoir et la rue Louise Michel.

Le réseau sera conforme aux normes en vigueur ainsi qu'aux prescriptions des **services techniques de la ville de Villiers-le-Bel**.

Le réseau de télécommunication

Le réseau de télécommunication (TEL) mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de la ZAC a pour objectif la **mise en œuvre du génie civil en vue du passage des câbles liés à la desserte des différents lots privés créés sur la ZAC**.

Pour chaque lot privé, il est prévu dans le cadre du projet un raccordement unique par ilot pour les résidences collectives, plus un raccordement par logement individuel. Les points de branchement sont situés en limite de propriété avec l'espace public.

Le projet ne prévoit **pas de dispositif de vidéo-surveillance**.

Les points d'apport volontaire pour la gestion des déchets

La gestion des déchets sur le quartier sera mise en place à travers une collecte mixte : traditionnelle au Nord et **implantation de 3 Points d'Apports Volontaires pour les logements créés** au Sud dans le cadre du projet. La collecte se fera par les rues périphériques du Village et par la ruelle des Pâtisseries.

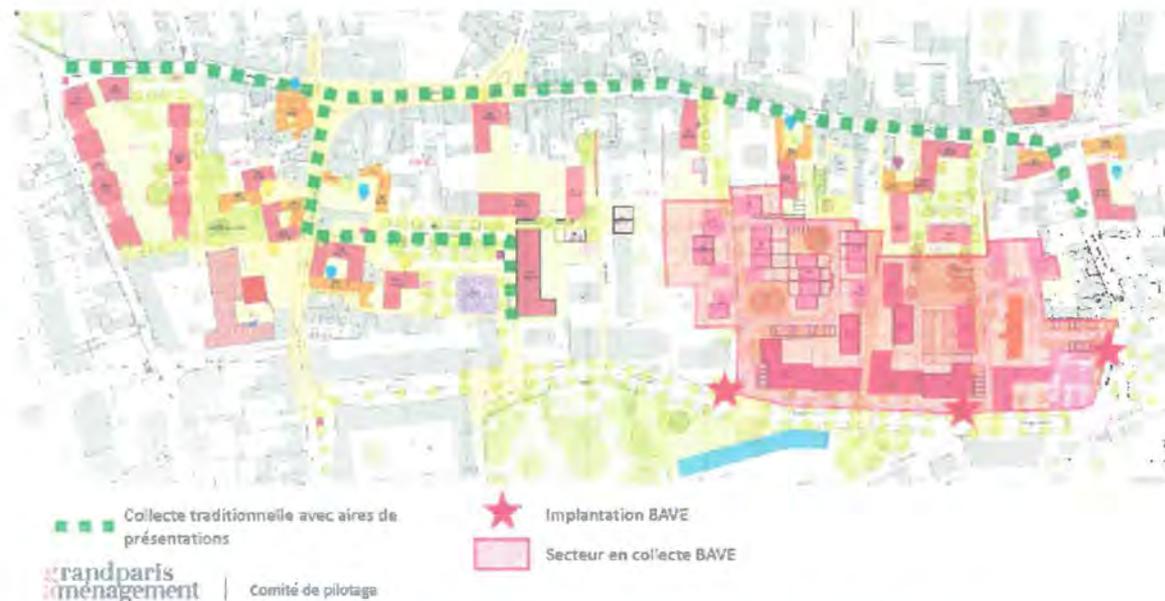


Figure 7 : Schéma de principe de collecte et d'implantation des BAV (SIGIDURS, juillet 2022)

2. Tableau des équipements publics

Équipements publics prévus	MOA	Surfaces estimées / unités estimées indicatives	Montant prévisionnel pris en compte dans le bilan d'aménagement (€ HT)	Rétrocession	Gestionnaire final
Voiries et réseaux divers ZAC y compris mobilier urbain :			4 863 417 €		
<i>Détail prévisionnel indicatif :</i>					
Restructuration partielle des voies principales périphériques : rue de la République, rue du Pressoir, rue Gambetta et rue Louise Michel	Aménageur GPA	environ 8 000 m ²	2 086 728 €	Ville	Ville
Restructuration et/ou requalification des ruelles : ruelle Parizet, ruelle Barbier, ruelle Porche, ruelle Fessart, ruelle des Pâtisseries, sentier du Couteil	Aménageur GPA	environ 4 870 m ²	1 250 639 €	Ville	Ville
Requalification d'espaces publics majeurs de la ville : Parvis de la mairie	Aménageur GPA	environ 2 190 m ²	616 169 €	Ville	Ville
Trame verte : aménagements paysagers et plantations	Aménageur GPA	environ 3 000 m ²	434 529 €	Ville	Ville
Trame bleue : réseau d'assainissement des eaux pluviales	Aménageur GPA	environ 800 ml	475 352 €	Ville / SIAH	Ville / SIAH

Equipements publics prévus	MOA	Surfaces estimées / unités estimées indicatives	Montant prévisionnel pris en compte dans le bilan d'aménagement (€ HT)	Rétrocession	Gestionnaire final
Réseaux techniques & gestion des déchets :			1 847 045 €		
<i>Détail prévisionnel indicatif :</i>					
Réseaux d'eaux usées	Aménageur GPA	environ 1 000 ml	335 822 €	SIAH	SIAH
Réseau d'eau potable et défense incendie	Aménageur GPA/ VEOLIA (selon conventions)	environ 1 250 ml et 2 nouveaux hydrants	346 203 €	Ville	Ville ou gestionnaire désigné par elle
Réseau gaz : dévoiements	GPA/GRDF (selon conventions)	environ 105 ml	64 492 €	GRDF	GRDF
Réseau électrique (moyenne et basse tension)	Aménageur GPA/ ENEDIS (selon conventions)	environ 1300 ml	310 827 €	ENEDIS	ENEDIS
Réseau de chauffage urbain	CORIANCE (DSP)		Financement dans le cadre de la DSP	Syndicat	Syndicat ou gestionnaire désigné par lui
Réseau d'éclairage public	Aménageur GPA	environ 3 800 ml	451 280 €	Ville	Ville
Réseau de télécommunication	Aménageur GPA/ ORANGE (selon conventions)	environ 1 540 ml	233 421 €	Ville / ORANGE	ORANGE
Point d'Apport Volontaire des ordures ménagères	Aménageur GPA (GC) / SIGIDURS (fourniture et pose bornes et cuves)	7 PAV	GC : 105 000 €	Ville	SIGIDURS
			cuves et bornes financées et fournies par le SIGIDURS		
Dépenses associées (révisions, travaux intercalaires, foncier, études et honoraires)			6 682 646 €		

Soit un cout total prévisionnel des équipements publics au bilan d'aménagement de 13.393.108 €HT.

Conformément à la convention de gouvernance, la ville financera une partie des équipements publics via un rachat de travaux à hauteur de 9 406 000 €HT, auquel s'ajoutera la TVA en vigueur.

Le financement sera également partiellement assuré par les autres financeurs de l'opération suivant les modalités prévisionnelles de financement et les conditions de la convention de gouvernance (ANRU, DRIHL, TIGA, CARPF, CD95 notamment).

3. ANNEXE : Schémas synoptiques indicatifs des différents réseaux





<p>VILLE DE VILLERS-LE-DUC (54) ZAC de Village</p> <p>Aménagement des espaces publics</p>		<p>LE DÉPARTEMENT MAYENNE</p>		<p>AMT</p>	
<p>SCHEMA DE GESTION - ASSISEMENT DU</p>		<p>2012</p>		<p>2012</p>	
<p>2012</p>		<p>2012</p>		<p>2012</p>	



<p>VILLE DE VIEUX-LE-MEL (78) ZAC de Vieux</p>	
<p>Aménagement des espaces publics</p>	
<p>Direction de l'urbanisme 2, rue de la République 78100 Vieux-le-Mel</p>	
<p>AMT</p>	
<p>SCHEMA DE GESTION - AEP</p>	
<p>PROJ. : 11.01</p>	<p>DATE : 2011</p>
<p>PROJ. : 11.01</p>	<p>DATE : 2011</p>
<p>PROJ. : 11.01</p>	<p>DATE : 2011</p>
<p>PROJ. : 11.01</p>	<p>DATE : 2011</p>



<p> VILLE DE VILLIERS LE BEL (BR) Rue de Wéppe </p>	
<p> Aménagement des espaces publics </p>	
<p> PROJET Aménagement des espaces publics 2023-2024 </p>	<p> CLIENT Commune de Villiers le Bel 13000 </p>
<p> MAÎTRE D'ŒUVRE M&S </p>	<p> DATE 2023-11-15 </p>
<p> SCHEMA DE GESTION - ENOIS HTA/RT </p>	
<p> PROJET Aménagement des espaces publics 2023-2024 </p>	<p> CLIENT Commune de Villiers le Bel 13000 </p>
<p> MAÎTRE D'ŒUVRE M&S </p>	<p> DATE 2023-11-15 </p>



VILLE DE VILVERVALEBEL (FR)
ZAC de Village

Aménagement des espaces publics

VERITEUM
cristoforo colombo
3.42.11

STUDIANTS
intra-général

ART

SCHEMA DE GESTION - TELECOMMUNICATIONS

PROJ	N. 51	PREL	2020	10/01/2020
DATE	10/01/2020			
OBJET	SCHEMA DE GESTION - TELECOMMUNICATIONS			
ETAT	ETAT DE PROJET			



1:500
 1:1000
 1:2000
 1:5000
 1:10000

VILLE DE VILLIERS-LE-BEL (93)
 ZAC de Villier

Aménagement des espaces publics

PROJET
 SOCIÉTÉ PROMOTRICE
 Z.C.T.L.
 100%

Implémenté
 Aménagement

t. 01 47 37 11 11
 www.villiers-le-bel.fr

AVIT

SCHEMA DE GESTION - GAZ

PROJ	J.N.G.	PREL	1/200	1/200	1/200
DATE	01/09/10	01/09/10	01/09/10	01/09/10	01/09/10
PROJ	J.N.G.	PREL	1/200	1/200	1/200
DATE	01/09/10	01/09/10	01/09/10	01/09/10	01/09/10



<p>VILLE DE VILLESALÈS DEL (19) ZAC du Village</p>	
<p>Aménagement des espaces publics</p>	
<p>OPÉRATEUR MAIRIE DE VILLESALÈS</p>	<p>CONTRACTANT SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT</p>
<p>DATE DE RÉVISION 2014</p>	<p>DATE DE RÉVISION 2014</p>
<p>PROJET ZAC du Village</p>	<p>PROJET ZAC du Village</p>
<p>SCHEMA DE GESTION - CHAUFFAGE URBAIN</p>	
<p>PROJET ZAC du Village</p>	<p>PROJET ZAC du Village</p>
<p>PROJET ZAC du Village</p>	<p>PROJET ZAC du Village</p>

